

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2025

---

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -  
(N° 439)

## AMENDEMENT

N° AC22

présenté par  
Mme Bourouaha et M. Maillot

-----

### ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la première phrase de l'article 1<sup>er</sup>, après le mot :

« handicap »,

insérer les mots :

« et chaque élève à besoins éducatifs particuliers ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent élargir l'ouverture des livrets de parcours inclusif aux élèves à besoins éducatifs particuliers.